

N° Télé déclarant : 2080895073362 C
N° fiscal vous : 136521133306A C
N° fiscal conjoint : 740913596906377993 A
N° FIP : 740913596906377993 A
Eléments pour la taxe d'habitation : Vous Conjoint PAC
Services gestionnaires : Situation et charges du foyer fiscal
ou partenaire du PACS

Pour payer vos impôts en toute tranquillité, choisissez le prélèvement automatique.
Connectez-vous sur www.impots.gouv.fr ou contactez votre trésorerie.

Si vous déposez également une déclaration n° 2042 complémentaire, cochez la case

A le 2007
Votre n° de téléphone
Votre adresse internet

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

Code postal
N° et Rue
Appt. Bâtiment
Commune

Code postal
N° et Rue
Appt. Bâtiment
Commune

Si vous avez déménagé en 2006, indiquez votre adresse au 1^{er} janvier 2006
Si vous avez déménagé après le 1^{er} janvier 2007, indiquez votre adresse actuelle (pour recevoir sans difficulté votre courrier)

CHANGEMENTS D'ADRESSE

En cas de changement d'adresse en 2006 ou en 2007, merci de compléter les informations ci-dessous :

REDEVANCE AUDIOVISUELLE

Cochez la case, si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur (voir notice) : Ø RA
ou partenaire du Pacs
Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case :
Vous trouvez ces numéros sur votre déclaration de revenus ou votre avis d'imposition de l'année dernière. Leur indication facilitera le rapprochement des acomptes ou mensualités que vous avez déjà payés et de l'impôt dû.

Si vous déposez une déclaration pour la première fois, cochez la case :
Sinon, indiquez votre n° FIP : _____ et votre n° fiscal : _____
le n° fiscal de votre conjoint : _____

751 ISSY LES MOULINEAUX (91) (FRANCE) ► Lieu de naissance ► 921 NEUILLY SUR SEINE (FRANCE) (FRANCE) ► Lieu de naissance ►

26 10 1954 ► Date de naissance ► 28 12 1956

BLONDEL ERIC ► Prénoms ► MARIE CHRISTINE

► Nom de naissance ► GODILLON

► Nom ►

THOMAS
Vous Monsieur X Madame X Mademoiselle
Conjoint * Monsieur Madame X Mademoiselle

ÉTAT CIVIL DU OU DES DÉCLARANTS (Écrivez en lettres majuscules)

À ce domicile, vous êtes propriétaire locataire occupant à titre gratuit
Résidence Code postal 78000 Commune VERSAILLES
Appt. Étage Esc. Bâtiment Nbre de pièces N° et Rue 2 PL ROYALE

ADRESSE AU 1^{ER} JANVIER 2007 (Pour le calcul correct de votre taxe d'habitation)

Facilitez-vous l'impôt,
www.impots.gouv.fr



DÉCLARATION DES REVENUS 2006

Renvoyez un exemplaire de votre déclaration au centre des impôts de votre domicile au plus tard le 31 mai.
Affranchissez suffisamment votre lettre.



COPIE pour information

Rectificative

EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION EN 2006, MERCI DE CORRIGER DANS LES CASES BLANCHES.

A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2006

M X Mariés **C** Célibataire **D** Divorce/séparation
V Veuvage Pacs

En cas de changement en 2006

X / 2006 / Date du mariage ou du PACS
Y / 2006 / Date du divorce/séparation/rupture du PACS
Z / 2006 / Date du décès

Vous devez souscrire une déclaration pour chaque période avant et après votre changement de situation de famille (voir notice).

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Situation des enfants en cas de célibat, divorce, séparation ou veuvage

K Vous vivez seul(e) et vous avez eu un enfant décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre. (Complétez aussi la ligne H).

E Vous vivez seul(e) et vos enfants (mineurs ou mariés : mineurs imposés en leur nom propre) ne sont pas complés à votre charge ou n'ont pas demandé leur rattachement à votre foyer. (Complétez aussi la ligne H).

H Année de naissance de votre enfant dernier-né, ouvrant droit à l'attribution d'une demi-part supplémentaire.

N Vous ne vivez pas seul(e).
L Un au moins de vos enfants à charge ou rattaché est issu du mariage avec votre conjoint* décédé.

Situations donnant droit à une demi-part supplémentaire
Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 % (joignez une copie de la carte) :
P Vous remplissez ces conditions.
F Votre conjoint* remplit ces conditions, ou votre conjoint*, décédé en 2006, remplissait ces conditions.

Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :

W Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf* et :
• vous avez plus de 75 ans et remplissez ces conditions ;
• vous avez plus de 75 ans et votre conjoint*, décédé, remplissait ces conditions ;
• votre conjoint*, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2006, remplissait ces conditions.

S Vous êtes mariés ou liés par un PACS et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions.

G Vous avez une pension de veuve de guerre.

REVENUS CONNUS Merci de corriger si besoin, à la hausse ou à la baisse, dans les cases blanches en page 3

Prénoms	Date de naissance	Dept.	Commune/Pays
1987			
M/Mme/Mlle	Nom/Nom de naissance si différent	Dept.	Commune/Pays
Prénoms	Date de naissance	Dept.	Commune/Pays
1985			
M/Mme/Mlle	Nom/Nom de naissance si différent	Dept.	Commune/Pays

Nombre d'enfant(s) célibataire(s) (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant : **J**
Nombre d'enfants mariés ou non mariés chargés de famille : **N**

D | RATTACHEMENT D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS EN 2006

Précisez ci-dessous les noms et prénoms de vos enfants ou autres personnes à charge :

Année de naissance : **R** Nombre :

Personne(s) vivant sous votre toit et titulaire(s) de la carte d'invalidité d'au moins 80 % :

Dont enfant(s) titulaire(s) de la carte d'invalidité : Nombre : **G**
Année de naissance :

C | PERSONNES À CHARGE EN 2006

Année de naissance : 1991

Enfant(s) non marié(s) de moins de 18 ans au 1-01-2006 ou né(s) en 2006 ou handicapé(s) quel que soit l'âge : Nombre : **F** 1

B | PARENT ISOLÉ

2 * Ou partenaire du PACS
** Ou votre partenaire lié par le PACS est décédé.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés », vous pouvez accéder aux données, sous réserve que cela ne porte pas atteinte à la recherche des infractions fiscales, et les faire recueillir, sous réserve des procédures du code général des impôts et du livre des procédures fiscales. Les demandes sont à adresser au centre des impôts dont vous relevez. Les données portées sur les déclarations de revenus sont utilisées pour la gestion de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la redevance de l'audiovisuel. Elles sont rapprochées des déclarations relatives à l'impôt de solidarité sur la fortune. Les organismes chargés de la gestion d'assurance vieillesse, d'allocations familiales, de régime complémentaire et du contrôle des cotisations des professions indépendantes sont, sur leur demande, destinataires d'informations issues du traitement de la déclaration de revenus de leurs seuls allocataires, pensionnés ou assurés.

SI LES MONTANTS IMPRIMÉS SONT INCOMPLETS OU INEXACTS, RAVEZ-LES ET INDIQUEZ LA SOMME TOTALE DES REVENUS CORRESPONDANTS DANS LES CASES BLANCHES.

1 | TRAITEMENTS, SALAIRES

Vous		Conjoint*		1 ^{re} personne à charge		2 ^e personne à charge		3 ^e personne à charge	
Total des revenus d'activité que nous connaissons									
AJ	24513	BJ	19840	CJ	8963	DJ		EJ	
Total des autres revenus impossibles que nous connaissons									
AP	BP	CP	DP	EP					
Si inexact : total de vos autres revenus impossibles									
AK	BK	CK	DK	EK					
Frais réels (liste détaillée sur papier libre)									
AI	BI	CI	DI	EI					
Demandeur d'emploi de plus d'un an									
AR	BR	CR	DR	ER					
Déménagement de plus de 200 km pour trouver un emploi exercé pendant au moins 6 mois (voir notice)									
PRIME POUR L'EMPLOI (pour obtenir votre prime par virement, joignez un R1B)									
Vous		Conjoint*		1 ^{re} personne à charge		2 ^e personne à charge		3 ^e personne à charge	
AV	BV	1605	CV	DV	QV				
payées dans l'année									
Merci de cocher si besoin dans les cases AV ou BV									
AX	BX	CX	DX	QX					
Travail à temps plein en 2006 : cochez la case									
Si inexact : total de vos pensions, retraites, rentes									
AS	BS	CS	DS	ES					
Pensions alimentaires perçues									
AO	BO	CO	DO	EO					
RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX									
Age d'entrée en jouissance									
Moins de 50 ans			De 50 ans à 59 ans			De 60 ans à 69 ans			À partir de 70 ans
AW		BW		CW		DW			
Total des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'entrée en jouissance									

Vous		Conjoint*		1 ^{re} personne à charge		2 ^e personne à charge		3 ^e personne à charge	
Total des pensions, retraites, rentes									
AS	BS	CS	DS	ES					
que nous connaissons									
Si inexact : total de vos pensions, retraites, rentes									
AO	BO	CO	DO	EO					
Pensions alimentaires perçues									
RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX									
Age d'entrée en jouissance									
Moins de 50 ans			De 50 ans à 59 ans			De 60 ans à 69 ans			À partir de 70 ans
AW		BW		CW		DW			
Total des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'entrée en jouissance									

2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués ligne DH									
EE									
- Revenus ouvrant droit à abatement (ne les déduisez pas)									
DC	4839	FU							
Revenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus)									
Revenus imposables des actions et parts non cotées détenues dans un PEA									
Revenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d'impôt de 50 %									
CH	61	GR							
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée au moins égale à 6 ou 8 ans									
- Revenus n'ouvrant pas droit à abatement									
Revenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt inclus)									
TS	16	GO							
Revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié et autres revenus distribués									
TR	1								
Autres revenus (crédit d'impôt inclus)									
- Autres									
Revenus des lignes DC, CH, TS, TR pour lesquels les prélèvements sociaux ont déjà été appliqués									
CG	80	CA	337	AB	148	BG			
Montant des crédits d'impôt									
Montant total des crédits d'impôt									
Total des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la déclaration n° 2047)									
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %									
DH									

3 | PLUS VALEURS ET GAINS TAXABLES À 16 %

Gains sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés taxables à 16 %									
VG	3921	VH							
Pertes de l'année 2006 sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés									

En cas de pertes antérieures à 2006 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP.

4 | REVENUS FONCIERS

Micro foncier : recettes brutes sans abattement									
BE									
Déficit imputable sur les revenus fonciers									
BB									
Revenus fonciers									
BA	183305	BC							
Déficit imputable sur le revenu global									
BF									
Primes d'assurance des loyers impayés (voir notice)									
BZ									
Cochez si vous avez souscrit une déclaration 2044-spéciale									
Montant des loyers courus du 1-1-98 au 30-9-98 provenant des immeubles pour lesquels la cessation ou l'interruption de la location est intervenue en 2006 et qui ont été soumis à la taxe additionnelle au droit de bail									
TQ									
REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS à imposer suivant le système du quotient									
(n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de la déclaration)									

6 I CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

Montant de la CSG déductible que nous connaissons

Si ce montant est inexact, indiquez le montant de la CSG déductible auquel vous avez droit

DE 9310

Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs en vertu d'une décision de justice devenue définitive avant 2006

GI 1^{er} ENFANT

Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs

EL 1^{er} ENFANT

Autres pensions alimentaires versées en vertu d'une décision de justice devenue définitive avant 2006

GP

Autres pensions alimentaires

GU

Indiquez les noms et adresses des bénéficiaires de vos versements au bas de cette page.

DD

Sommes à ajouter au revenu imposable (ex : CSG déductible accordée à tort)

GH

ÉPARGNE RETRAITE : PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS (PREFON, COREM ET C.G.O.S.)

• Épargne versée en 2006

Vous

Conjoint*

Personne à charge

• Cotisations versées en 2006 au titre d'un PERP, PREFON, COREM et C.G.O.S.

RS

Rachats de cotisations en 2006 (REFON, COREM et C.G.O.S.)

SS

Plafond de déduction

PS

Si inexact : plafond auquel vous avez droit (voir notice)

PT

• Si vous êtes nouvellement domicilié en France en 2006 après avoir résidé à l'étranger au cours des trois années précédentes, cochez la case

PU

• Détermination du plafond de déduction pour les revenus 2007

Cotisations aux régimes obligatoires d'entrepreneurs de retraite supplémentaire ou

QS

aux contrats « Madelin » et abondement de l'entreprise à un PERCO en 2006

QT

7 I CHARGES OUVRANT DROIT À RÉDUCTION OU À CRÉDIT D'IMPÔT (Attention ! = joignez les reçus ou les justificatifs)

Donc à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 479 €)

UD

Autres dons que ceux de la ligne UD

UF

Report versements des années antérieures

XS 2003

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés

AC Vous

Nombre d'enfants à charge poursuivant leurs études

EA Collège

Frais de garde des enfants de moins de 7 ans au 31-12-2006

GA 1^{er} ENFANT

Indiquez les noms et adresses des bénéficiaires de vos versements au bas de cette page.

GB 2^e ENFANT

Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile

DF

Si vous-même, votre conjoint ou une des personnes à votre charge est titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80 % (voir notice), cochez la case

DG

Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA âgés de plus de 65 ans

CD 1^{er} PERSONNE

Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes âgées dépendantes

CE 2^e PERSONNE

Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap

GZ

Prestations compensatoires : sommes versées en 2006

WN

Sommes totales décidées par jugement en 2006 ou capital reconstitué

WO

capital fixé en substitution de rente

WM

report des sommes décidées en 2005

WP

Intérêts des prêts étudiants (contrats conclus à compter du 1-09-2005)

UK

Vous souscrivez une déclaration des revenus 2006 à votre nom, vous êtes rattachés à un autre foyer fiscal

VO

Dépenses en faveur des économies d'énergie et du développement durable

WF

Acquisition de chaudière à condensation, matériaux d'isolation thermique et appareils de régulation de chauffage

WG

Installés au plus tard le 31-12 de la 2^e année suivant la date d'acquisition d'un logement achevé avant le 1-01-1977

WH

Autre acquisition de chaudière à condensation, matériaux d'isolation thermique, appareils de régulation de chauffage et coût des équipements de raccordement à un réseau de chaleur

WH

Acquisition de chaudière à basse température

WD

Dépenses en faveur de l'aide aux personnes

WJ

Équipements pour les personnes âgées ou handicapées

WI

Taux de prévention des risques technologiques ou acquisition d'ascenseurs électriques à traction

UL

Téléfix et paiement moderne

8 I AUTRES IMPUTATIONS, REPRIS DE RÉDUCTIONS D'IMPÔT, CONVENTIONS INTERNATIONALES, DIVERS

Personnes domiciliées en France percevant à l'étranger (cf. Déclaration n° 2047)

TI

Revenus exonérés (y compris salaires et primes des délégués à l'étranger) autres que ceux déclarés page 3, revenus pour le calcul du taux effectif d'imposition

TJ

Montant brut des salaires versés par les employeurs Suisses (francs suisses)

TK

Revenus étrangers soumis en France à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS

TL

Revenus étrangers imposables en France et ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français correspondant à ces revenus

TM

Personnes non domiciliées en France : revenus de sources françaises et étrangères retenus pour le calcul du taux moyen d'imposition

TY

Élus locaux : indemnités de fonction soumises à la retenue à la source

UT

Total des plus-values en report d'imposition non expiré que nous connaissons

UT 2118

Reprises de réductions ou de crédits d'impôt

TF

Revenus exonérés non retenus pour l'application du taux effectif (revenus provenant d'organismes internationaux, de représentations étrangères...)

FV

Contrat d'assurance-vie conclu auprès d'un établissement établi hors de France

TT

Comptes bancaires à l'étranger

UU

AUTRES RENSEIGNEMENTS, SOUSCRIPTION DE LA DÉCLARATION POUR UNE AUTRE PERSONNE, NOM ET ADRESSE DES BÉNÉFICIAIRES DE VOS VERSEMENTS